



France Nature Environnement 13

Création de l'association : parution au J.O. du 7 février 1975
Agréée au titre de l'article L.141.1 du Code de l'Environnement
Agréée par l'Education Nationale pour l'éducation à l'environnement



Compte rendu de la réunion associative autour du projet de doublement de voie sur la ligne entre Aix et Marseille, le 03/11/14

La réunion s'est déroulée en deux temps, un premier temps où le représentant de FNE 13 a présenté le projet dans les grandes lignes, avec le support pdf apporté par RFF. Ce document a servi de base aux discussions qui ont suivi et qui ont formé le deuxième temps.

La première question posée lors de ce temps d'échanges a été : « Pourquoi y'a-t-il un projet de halte à Luynes ? ». Cette simple question apparente a permis de structurer le débat, qui a amené plusieurs questions sous-jacentes :

A qui est destinée cette halte ?

- Pour les Luynois, pour les personnes allant travailler à proximité des Milles ou du Pont de l'Arc, y a-t-il une étude de déplacement disponible permettant de juger l'opportunité d'une halte à Luynes ?
- Les Luynois ont-ils besoin de cette halte, sachant que le réseau de bus est existant ?
- La halte est-elle nécessaire à la régulation du trafic ferroviaire ?
- Le projet de boucle de la ligne est-il toujours d'actualité ?

A quoi sert-elle ?

- Le manque de PLU ne permet pas d'appréhender le projet dans sa globalité, le projet de halte n'est-il prématuré dans le sens où les documents de cadrage engageant la collectivité ne sont pas présents ?
- Quelle est la position de la CPA par rapport à cette halte ? Y'a-t-il une étude de circulation ?
- La halte sera utile s'il y a un vrai pôle d'échange multimodal sur le site, le site le permet-il ? La collectivité territoriale souhaite-t-elle aller dans ce sens ?

Le lieu est-il approprié ?

- Sur le site actuel :
 - différentes problématiques de saturation du trafic sur l'axe plan d'Aillane et sur l'axe rotonde trois pigeons, dû aux constructions multiples. La mise en place de la halte, du BHNS et de Krypton2, ne risque-t-il pas d'accentuer cette saturation avec un appel de voiture trop important ?
 - Le BHNS va-t-il vraiment être mis en place ? sur quel tracé ? le parking de place limité prévu permettra-t-il d'accueillir l'ensemble des voyageurs. Il y a un manque de cohérence avec les stratégies des EPCIs.
 - La zone naturelle à proximité de la halte va-t-elle être impactée sur le long terme si le pôle multimodal se crée ? L'étude d'impact prendra-t-elle en compte ces aspects sur le long terme ?



France Nature Environnement 13

Création de l'association : parution au J.O. du 7 février 1975
Agréée au titre de l'article L.141.1 du Code de l'Environnement
Agréée par l'Education Nationale pour l'éducation à l'environnement



- Sur un autre site :
 - Y a-t-il des études de fréquentation avec les points positifs et négatifs qui ont permis de choisir ce site plutôt que le site de la route de thurion ? Y a-t-il d'autres emplacements disponibles, les facultés comme prévu dans l'ancien document du PDU ?

Une fois les débats autour de ces questions terminés, les personnes présentes ont ouvert le débat sur les nuisances et les pollutions :

- Comment ont été hiérarchisées les priorités de phasage : électrification des voix, suppression du passage à niveau, car l'électrification doit être une priorité si les besoins de la ligne sont croissants afin de limiter la pollution atmosphérique et le bruit.
- Quelles vont être les mesures antibruit liées à l'exploitation de la ligne ? mur ? plan de circulation ?
- Quelles vont être les mesures anti bruit durant les travaux ? Quels vont être les impacts sur l'environnement ?
- Peut-on faire des annonces muettes en gare sur les créneaux du matin ?
- La ligne va-t-elle être ouverte au fret ? si oui combien de trains ? La halte ne va-t-elle pas ralentir le trafic ? la centrale biomasse va-t-elle induire plus de trafic ?
- Quelles vont être les nuisances sur l'environnement ? Comment vont être traitées les voies ? Quelles vont être les mesures de protection envers la faune et la flore ?
- Si les parkings sont insuffisants avec une augmentation du trafic, cela va induire du stationnement sauvage, quelles seront les mesures mises en place pour les éviter ?

En résumé :

Aix n'a pas encore de PDU. Cependant ce projet de création de Halte devrait apparaître dans ce plan afin d'être intégré à un schéma de cohérence plus grand que le simple secteur de Luynes. En effet cette halte semble perdre de son sens si les BHNS, les piste cyclables, les parkings de délestage et les autres moyens favorisant le transport en commun ne sont pas prévus et programmés dans le temps.

De plus le PLU d'Aix en Provence prévoit une urbanisation sud de Luynes en habitat pavillonnaire ce qui imposerait en l'état aux nouveaux arrivants de traverser le village déjà saturé aux heures de pointes. Le site de thurion ou un autre site ne permettra-t-il pas une fréquentation plus importante avec la mise en place d'un pôle de déplacement multimodal adapté à la commune.

Une vigilance accrue devra être apportée sur les nuisances liées au bruit avant, pendant et après travaux, sur l'exploitation de la ligne en elle-même, et des solutions adéquates devront être apportées.

D'un point de vue environnemental, un effort devra être fait sur les passages de la faune et sur le respect de la flore avec les produits phytosanitaire. L'électrification semble également être un enjeu sur le territoire et sur la ligne.

POUR DES TERRITOIRES DURABLES : AGIR ENSEMBLE POUR ÊTRE PLUS FORT